FICHE D'ENGAGEMENT
CLUB DES FAMILLES DE FOURVIERE

Fondation FOURVIERE

SAUVONS FOURVIERE

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Mail : .....

Téléphone : .....

Je souhaite soutenir la campagne « Sauvez Fourvière »

☐ **FAMILLE « AMBASSADRICE »**
3.000 € / an pendant 3 ans
Après déduction fiscale, votre don ne vous coûte réellement que 1.020 € / an pour l'impôt sur le revenu et 750 € / an pour l'IFI.

☐ **FAMILLE « GRAND BATISSEUR »**
2.000 € / an pendant 3 ans
Après déduction fiscale, votre don ne vous coûte réellement que 680 € / an pour l'impôt sur le revenu et 500 € / an pour l'IFI.

☐ **FAMILLE « BATISSEUR »**
1.000 € / an pendant 3 ans
Après déduction fiscale, votre don ne vous coûte réellement que 340 € / an pour l'impôt sur le revenu et 250 € / an pour l'IFI.

Je souhaite affecter mon don à :

- ○ Basilique
- ○ Chapelle de la vierge
- ○ Culture
- ○ Espace Découverte
- ○ Fondation Fourvière
- ○ Musée - Expositions



Je fais mon don :

☐ *Par virement bancaire à la* ***Banque BP Aura***
IBAN : FR76 1680 7004 0082 1786 0921 085

☐ *Par carte bancaire sur https://don.fourviere.org/*

☐ *Par chèque à l'ordre « **Fondation Fourvière** »*

POURQUOI DEVENIR FAMILLE AMBASSADRICE DE FOURVIERE :

- Renouer le fil de l'histoire de Fourvière et reprendre le flambeau des grandes familles de Lyon qui ont bâti Notre-Dame de Fourvière au 19ème siècle.
- Inscrire le nom de votre famille sur le mur des Grands Donateurs de Fourvière.
- Contribuer à « Sauvez Fourvière » pour préserver, restaurer et transmettre ce site emblématique aux générations futures.
- Participer à la vie et aux temps forts de Fourvière : Voeu des échevins, soirées des familles, fête des lumières, visites de chantier, concerts, expositions ...
- S'impliquer dans la gouvernance de la Commission de Fourvière, mise en place dans le cadre de réunions régulières, de présentations, d'échanges et de décisions.
- Devenir ambassadeurs de Fourvière auprès de vos réseaux et contribuer au rayonnement de Fourvière.

■ Déductions fiscales

Votre don à la Fondation Fourvière vous permet de bénéficier de déductions fiscales au titre de l'impôt sur le revenu, soit 66% dans la limite de 20% du revenu imposable.
75% au titre de l'IFI dans la limite de 50.000 €.

■ Vos contacts

Merci de retourner cette fiche d'engagement
Fondation Fourvière - Service Mécénat :
Laetitia Ogier / Richard-Vitton
Mail : laetitia.ogier@fourviere.org
Tel : 06 13 64 38 38
5 place de Fourvière - 69005 Lyon

À : ..... Le .....

Signature :

CLUB DES FAMILLES DE FOURVIERE

Fondation FOURVIERE

CONTREPARTIES FAMILLES DE FOURVIERE

- ENGAEMENT 3 ANS -

Au-delà d'un engagement de sens, nous serons heureux de vous exprimer notre reconnaissance en vous proposant des contreparties, en fonction de vos souhaits.

4 rencontres par an,
une statue de la Vierge dorée de Fourvière.

■ FAMILLE AMBASSADRICE DE FOUVIERE

DONATEURS ≥ 3.000 EUROS PAR AN SUR 3 ANS

Coût réel : 1.020€ par an pendant 3 ans, après déduction fiscale * (IR)
750€ par an pendant 3 ans, après déduction fiscale * (IFI)

- **Participer à la gouvernance de la Commission de Fourvière.**
- **Votre nom inscrit sur le mur des Grands Donateurs.**
- Une visite insolite pour 8 personnes.
- Invitation aux manifestations de Fourvière (4 par an pour 2 personnes).

■ GRANDS BATISSEURS

DONATEURS ≥ 2.000 EUROS PAR AN SUR 3 ANS

Coût réel : 680€ par an pendant 3 ans, après déduction fiscale * (IR)
500€ par an pendant 3 ans, après déduction fiscale * (IFI)

- **Votre nom inscrit sur le mur des Grands Donateurs**
- Invitation aux manifestations de Fourvière (3 par an pour 2 personnes)
- Une visite insolite pour 4 personnes

■ BATISSEURS

DONATEURS ≥ 1.000 EUROS PAR AN SUR 3 ANS

Coût réel : 340€ par an pendant 3 ans, après déduction fiscale * (IR)
250€ par an pendant 3 ans, après déduction fiscale * (IFI)

- Invitation aux manifestations de Fourvière (2 par an pour 2 personnes)
- Visite insolite sur les toits de la basilique pour 2 personnes.

Dernière MAJ : 01-11-2026

* Coût réel après déduction fiscale : réduction de 66% du don dans le cadre de l'IR, dans la limite de 20% du revenu imposable. Dans le cadre de l'IFI la réduction est de 75% du don dans la limite de 50.000 euros.